



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2025

Direction de la sécurité DSE

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2026
N° d'affaire : 2025.STA.707
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1 Introduction 3

2 Propositions de classement 3

3 Demandes de prolongation de délai 4

4 Motions et postulats ne faisant l’objet d’aucune proposition ni demande 4

5 Déclarations de planification 6

6 Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit 10

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2025. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
027-2022 M	Grogg-Meyer (Bützberg, PEV) du 07.03.2022 Mise à disposition d'un financement approprié pour les services d'aide aux victimes de violence indépendants de l'État	07.09.2022	31.12.2024	La motion a été adoptée sous forme de postulat à la session d'automne 2022. L'évaluation demandée a été effectuée et consignée dans un rapport, dont le Conseil-exécutif a pris connaissance le 29 octobre 2025. Le Conseil-exécutif estime que l'offre de consultation pour les personnes ayant recours à la violence (que leurs actes soient connus des autorités ou qu'elles évoluent dans la délinquance cachée) doit rester sous la responsabilité du Service de lutte contre la violence domestique. Il n'est pas favorable à la scission de la prise en charge entre, d'une part, les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes (délinquance cachée) et, d'autre part, les personnes assignées (délinquance connue). L'éventualité d'acheter des prestations à l'externe pour le conseil aux personnes évoluant dans la délinquance cachée est abandonnée. L'intervention peut être classée.
141-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.06.2022 Pour un système de taxis moderne et non bureaucratique	08.03.2023	31.12.2025	La motion sera mise en œuvre par la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC), que le Conseil-exécutif a transmise à la commission compétente par ACE du 13 août 2025. Cette nouvelle loi a été débattue en première lecture à la session d'hiver 2025. L'intervention peut être classée.
224-2023 M	Baumann (Münsingen, UDF) du 16.10.2023 Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal !	05.03.2024	31.12.2026	Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif à la session d'automne 2025. L'intervention peut être classée.
255-2024 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) du 25.11.2024 Les amendes doivent aussi être encaissées systématiquement auprès des conductrices et conducteurs étrangers de voitures de location !	02.09.2025 Point 1 : rejet Point 2 : adoption	31.12.2027	Par lettre du 3 décembre 2025, le Conseil-exécutif est intervenu auprès du Conseil fédéral pour que les amendes infligées à des véhicules de location conduits par des personnes étrangères en raison de contraventions à la LCR soient effectivement et systématiquement réglées. Il demande une modification du droit fédéral en ce sens. Partant, la demande formulée au point 2 est satisfaite et l'intervention peut être classée.
045-2025 M	Saïd (Biel/Bienne, PS) du 10.03.2025 Mettre fin aux problèmes d'abus et de harcèlement sexuel dans les taxis bernois	27.11.2025	31.12.2027	La motion sera mise en œuvre par la nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC), que le Conseil-exécutif a transmise à la commission compétente par ACE du 13 août 2025. Cette nouvelle loi a été débattue en première lecture à la session d'hiver 2025. L'intervention peut être classée.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
					P1

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement	
057-2024 M	Berger (Burgdorf, PS) du 12.03.2024 Encourager la conception d'installations sportives d'importance cantonale et créer les bases pour le financement de leur exploitation	05.12.2024 Vote point par point Point 1 : adoption Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption	31.12.2026	Point 1 : la base de données Sportstätten.ch a été mise en ligne avec les installations sportives recensées. Des plans directeurs régionaux sont en cours d'élaboration, de même que la conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC). La mise en œuvre des points 2 et 3 est aussi étudiée dans la foulée de ces travaux. Point 4 : la DSE a entrepris des travaux avec la FIN en vue de mettre en œuvre ce point dans le cadre de la révision de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1), qui sera soumise au Grand Conseil d'ici la fin 2027.	
080-2024 P	Ruch (Berne, Les Vert-e-s) du 14.03.2024 Plan d'action contre l'antisémitisme	Vote point par point Points 1 et 2 : adoption et classement Point 3 : adoption	31.12.2026	Le 12 novembre 2024, la DSE a lancé avec l'INC l'initiative gouvernementale « Ensemble contre la haine » lors d'une conférence de presse. À cette occasion, elle a présenté les nouvelles mesures de prévention de la Police cantonale (POCA) et les offres de soutien complémentaires destinées aux écoles. Cette initiative est le fruit de la collaboration de plus de 30 communautés religieuses, organisations indépendantes, autorités, institutions de formation et autres partenaires. Avec le Conseil-exécutif, les représentantes et représentants des communautés religieuses se sont clairement exprimés contre la haine et pour une coexistence pacifique et respectueuse. Ces engagements ont été publiés et diffusés sous forme de messages vidéo. Toutes ces mesures et offres de soutien ont été intégrées dans les structures ordinaires en 2025. Dans le cadre de la semaine contre le racisme 2026, la POCA animera un atelier sur le thème des actes de racisme qui se produisent pendant les loisirs. Cet atelier sera illustré par des exemples de faits réels. Les participantes et participants recevront des informations concrètes concernant leurs droits, leurs possibilités d'action et le rôle de la police dans la gestion des crimes de haine. Tout cela permettra de renforcer les échanges entre victimes, témoins, personnes intéressées, spécialistes et forces de police. La POCA travaille à la mise sur pied d'un nouveau module sur le thème de la radicalisation, qui s'adressera spécifiquement aux spécialistes afin de diffuser des informations utiles et transmettre du savoir-faire en pratique pour contrer les tendances de radicalisation. En août 2025, le Conseil fédéral a approuvé le <u>rapport donnant suite à un postulat</u>, comprenant diverses mesures visant à améliorer la surveillance.	

				Le 8 décembre 2025, il a présenté la stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme 2026-2031 (motion de la Commission des institutions politiques du Conseil national : 23.4335 « Pour une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme »). Conjointement avec les services compétents de la Confédération, des cantons, des villes, des communes et la société civile, le Service de lutte contre le racisme a élaboré un plan d'action prévoyant des mesures de lutte contre la racisme et l'antisémitisme. Un premier bilan intermédiaire sera soumis au Conseil fédéral en 2028. La lutte contre l'antisémitisme reste un thème capital pour le Conseil-exécutif. Le canton de Berne soutient l'élaboration d'un plan d'action national.
167-2024 M	Schneider (Biel/Bienne, UDC) du 12.06.2024 Stop à la violence dans les parages de la Reithalle de Berne	11.03.2025	31.12.2027	La DSE a entrepris les travaux nécessaires.
008-2025 M	UDC (Speiser-Niess, Zweisimmen) du 27.02.2025 Renforcer la lutte contre la délinquance juvénile	10.06.2025	31.12.2027	En collaboration avec les cantons, la Confédération a mis sur pied une taskforce contre les multirécidivistes. Cette dernière vise à assurer que toutes les mesures de contrainte possibles soient appliquées en vue d'une exécution systématique des renvois. De plus, un groupe de travail est en train de recenser les adaptations qu'il faudrait éventuellement apporter au droit des étrangers en matière de mesures de contrainte. Les autorités de police des étrangers du canton de Berne et la POCA prennent une part active à ces travaux.
214-2024 M	Schild (Bern, PVL) du 10.09.2024 Ouvrir le Fonds du sport aux besoins actuels des clubs sportifs	12.06.2025 Point 1 : adoption et classement Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2027	Les points 2 et 3 seront examinés dans le cadre de la révision et du développement de la pratique du Fonds de loterie et du Fonds du sport en matière d'octroi de subventions. Les travaux en ce sens sont en cours.
219-2024 M	Steiner (Boll, PEV) du 12.09.2024 Les prisons confrontées à un manque de places de thérapie pour les personnes souffrant de maladies psychiques graves	12.06.2025	31.12.2027	La DSE et la DSSI ont lancé les investigations nécessaires.
267-2024 M	Bühlmann (Bern, Les Vert-e-s) du 04.12.2024 Domaine de l'asile : pour des structures de jour adaptées à l'âge des enfants et des jeunes à l'aide d'urgence	02.09.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	La DSE effectuera l'évaluation demandée.
275-2024 M	Lerch (Langenthal, UDC) du 04.12.2024 « Quand la crise frappe à notre porte » : recommandations pour les ménages sur la conduite à tenir en cas de crises majeures	03.09.2025	31.12.2027	La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers élabore actuellement une documentation en ce sens, dont elle prévoit la publication pour l'année prochaine.
276-2024 M	Lerch (Langenthal, UDC) du 04.12.2024 Rendre les abris opérationnels dans les meilleurs délais pour toute la population	03.09.2025 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement	31.12.2027	Les nouvelles réglementations cantonales entreront en vigueur en 2026. La DSE est en train de déterminer dans quelle mesure la demande formulée dans la motion peut être mise en œuvre en collaboration avec les communes.
143-2025 P	Schild (Berne, PVL) du 10.06.2025 Coûts de la sécurité lors de grandes manifestations : il faut une solution équitable pour toutes les parties prenantes	27.11.2025	31.12.2027	La DSE effectuera l'évaluation demandée.
148-2025 M	Berger (Burgdorf, PS) du 10.06.2025 Encourager le sport en lançant un projet d'équipe olympique pour le canton de Berne	27.11.2025 Adoption sous forme de postulat	31.12.2027	La DSE effectuera l'évaluation demandée.
157-2025 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) du 11.06.2025 Prévention de la violence domestique : les pharmacies ont un rôle à jouer	27.11.2025	31.12.2027	La DSE effectuera la mise en œuvre demandée.
174-2025 M	Amstutz (Sigriswil, sans parti) du 11.06.2025 Accorder un accès égal à l'encouragement de la relève dans le sport de compétition (motion ayant valeur de directive)	27.11.2025 Adoption sous forme de motion	31.12.2027	La DSE effectuera la mise en œuvre demandée.
175-2025 M	Amstutz (Sigriswil, sans parti) du 12.06.2025	27.11.2025	31.12.2027	La DSE effectuera la mise en œuvre demandée.

	Raccourcir le délai et réduire les émoluments en cas de désistement à une expertise de véhicule (motion ayant valeur de directive)	Adoption sous forme de motion ayant valeur de directive		
--	--	---	--	--

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1	Les mesures relevant de « Formation et sport » sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Les mesures relevant du domaine « Formation et sport » ont été traitées en priorité. Quatre des neuf mesures ont été intégralement mises en œuvre et deux autres le seront en 2026. Une l'a été partiellement et une autre a dû être suspendue en raison de la cessation des activités du réseau cantonal d'écoles actives dans la promotion de la santé à fin 2021.	En cours
		2	Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	La base de données des installations sportives cantonales Sportstätten.ch a été mise sur pied et les communes y ont enregistré leurs installations sportives. Ces dernières apparaissent aussi automatiquement sur le géoportail cantonal. Grâce à cela, le canton dispose d'une vue d'ensemble des installations présentant un intérêt tant pour la population que pour les touristes. Cela répond non seulement à un mandat de la loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp ; RSB 437.11), mais permet aussi de franchir une étape décisive dans la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Parallèlement, la DSE a poursuivi les travaux d'élaboration des plans directeurs régionaux des installations sportives, en collaboration avec les communes, les régions d'aménagement et les conférences régionales ; ces travaux ont abouti à la rédaction d'un manuel. Les plans directeurs régionaux constitueront une base importante pour la CISIC, qui reposera aussi sur des bases conceptionnelles dont l'élaboration a débuté par de premières étapes réalisées séparément.	En cours
		6	Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La LCESp, adoptée pendant la session de décembre 2021 et entrée en vigueur en août 2022, contient une disposition <i>potestative</i> en ce sens. Compte tenu de la situation financière, la DSE a décidé d'attendre pour l'appliquer et de ne pas prévoir de moyens en conséquence dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 et du plan intégré mission-financement 2027-2029. Le Conseil-exécutif examine périodiquement le degré de mise en œuvre de la stratégie sportive. Les expériences réalisées ont toutefois montré que les villes et les communes savent trouver des moyens adéquats pour communiquer les offres de leurs clubs ; certaines ont même déjà des vues d'ensemble au format électronique. Il faudrait en outre envisager de confier aux fédérations ou à Swiss Olympic la tâche de mettre sur pied une offre en ce sens.	En cours
Examen des effectifs de la Police cantonale	12.06.2019	1	Les heures supplémentaires du personnel de la Police cantonale seront réduites par compensation en corrélation avec une augmentation des effectifs.	Les heures supplémentaires n'ont pas pu être réduites de manière efficace en raison des nombreux postes vacants, de la hausse croissante des tâches et de la fréquence élevée des événements. Elles se situent toujours à leur niveau initial.	En cours
		3	Le canton poussera la réflexion sur le sous-domaine cybercriminalité / cyberrisques, le cas échéant avec d'autres cantons, et clarifiera la situation, les tâches	Les travaux de mise en œuvre battent leur plein. Les ressources humaines disponibles grâce à l'augmentation des effectifs du corps de police ont permis de renforcer nettement le domaine de la cybercriminalité, aussi bien	En cours

			du canton ainsi que les interfaces et la délimitation des compétences avec la Confédération. Il décrira la manière de procéder et indiquera les ressources en personnel nécessaires (spécialistes de la prévention, informaticiennes et informaticiens, pédagogues, etc.).	pour les enquêtes que pour la prévention. Malheureusement, le nombre de cas continue d'augmenter fortement, de sorte que les enquêtes prennent du retard. La Confédération ne laisse pour l'heure pas entrevoir un soutien possible dans ce domaine.	
		4	Les conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'une formation de policière ou de policier seront aménagées de façon à ce que la Police cantonale bernoise ne soit pas désavantagée par rapport aux corps de police de cantons limitrophes lorsqu'elle recrute des policières et des policiers. À cet égard, le Conseil-exécutif tiendra compte de la situation financière et des conditions générales d'engagement du personnel cantonal.	Les travaux visant à renforcer l'attrait de l'employeur sont en cours. Une première amélioration a pu être apportée au niveau des indemnités pour le travail de fin de semaine. Les possibilités de nouveaux modèles de travail (temps partiel et partage de poste y c. pour des fonctions à responsabilités) sont développées en continu.	En cours
		5	Une fois la première étape terminée, une évaluation aura lieu et les effectifs de la police seront examinés. Le résultat sera présenté au Grand Conseil avant le crédit pour la deuxième étape.	Au terme de la première étape, la POCA évaluera la situation comme prévu dans le cadre d'un rapport afin de rendre compte des résultats. Le Conseil-exécutif a reçu de premières informations en ce sens en septembre 2025.	En cours
		6	La DSE informera périodiquement la Commission de la sécurité (CSéc) de l'avancement de la mise en œuvre de la première étape.	Les informations sont régulièrement communiquées à la Commission de la sécurité lors de ses séances ordinaires.	En cours
		7	L'augmentation des effectifs doit être utilisée de manière ciblée pour la lutte contre la criminalité et la compensation des heures supplémentaires, et non à d'autres fins comme le renforcement des contrôles routiers et la surveillance radar.	Il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs pour les contrôles routiers ni pour la surveillance du trafic et aucun poste n'a été pourvu dans ces domaines. L'accent est mis sur la prévention, la cybercriminalité, le terrorisme et la présence préventive.	En cours
Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032	02.09.2019	1	Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la DSE coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. La planification des besoins a été revue en lien avec le crédit d'étude pour les travaux de construction à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, puis confirmée dans le cadre de la planification concordataire des établissements. Le projet de rénovation intégrale de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank a également été coordonné avec les deux concordats alémaniques, puis intégré à la planification des établissements. Une planification des établissements pénitentiaires à l'échelle nationale pour les années 2025 à 2035/2050 est en cours et les conclusions sur lesquelles elle débouchera seront prises en compte dans la suite des planifications de l'Office de l'exécution judiciaire).	En cours
		2	Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		4	Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la Commission de gestion intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. L'analyse des besoins au niveau concordataire revêt une grande importance à cet égard. La future utilisation du Foyer d'éducation de Prêles relève de la responsabilité de la DTT.	En cours
		5	Dans la mesure du possible, la Prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	Dans l'intervalle, la Prison régionale de Bienne a fait l'objet d'une remise en état, de sorte que son exploitation peut se poursuivre pour une durée déterminée. Une fermeture sera envisageable au plus tôt lorsque le nouveau bâtiment à l'EP Witzwil sera inauguré.	En cours

		6	En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe les commissions concernées à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	Le plan d'exploitation de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank prévoit désormais une réserve de terrain en vue d'une éventuelle extension. L'Établissement pénitentiaire de Thorberg poursuit une nouvelle vision d'exécution des peines taillée sur mesure et, dans ce cadre, n'envisage pas la création de places supplémentaires. Compte tenu de la construction d'un nouveau bâtiment à l'EP Witzwil, il est prévu de continuer à exploiter le site de Thorberg avec environ 100 à 130 places après sa rénovation complète.	En cours
		7	La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	Étant donné que la Prison régionale de Moutier changera de canton au 1 ^{er} janvier 2026, la décision a été prise de transférer les places de détention administrative dans les sections 3 et 4 de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, ce qui donnera lieu à une réduction du nombre de places en section ouverte sur ce site. Une demande de crédit en ce sens a été approuvée par le Grand Conseil le 6 mars 2024. La détention administrative a été intégrée à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil le 1 ^{er} janvier 2026.	Liquidé
		10	Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		11	L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		12	En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, les commissions concernées seront informées régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. La DSE assure une communication transparente à ce sujet.	En cours
Analyse de la participation du canton de Berne à l'École intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)	15.09.2021	2	Définir les objectifs suivants pour les négociations avec les autres concordataires pour le restant de la durée de validité du concordat : – ne pas augmenter le capital propre ; – ne pas accorder de contributions du canton de Berne pour l'assainissement de bâtiments non destinés aux activités de formation ou envisager la vente de ces bâtiments par l'école de police ; – faire réaliser par les parties au concordat une analyse des raisons de la dénonciation à titre préventif et faire élaborer des solutions pouvant être mises en œuvre avant 2035.	La POCA a des échanges réguliers avec les partenaires concordataires lors des séances du conseil de l'école. Pour chacune des affaires en cours, elle rappelle que le capital propre ne doit pas être augmenté et que les investissements ne doivent être affectés qu'à des bâtiments servant à la formation. À ce jour, ces deux points ont été respectés. Toutefois, comme le canton de Berne ne dispose pas d'une majorité dans les organes de l'EIPH, il se peut que ceux-ci prennent des décisions contraires à ses intérêts. L'EIPH a examiné les raisons qui ont conduit le canton de Berne à dénoncer le concordat. Les autres cantons membres ne voient pas de nécessité de procéder à des changements. Dans ce contexte, la sortie du canton de Berne du concordat sera définitive au plus tard à la fin de l'année 2035.	En cours
		3	La DSE informe régulièrement la Commission de la sécurité de l'avancée et du contenu des négociations.	Les travaux de planification d'une nouvelle école de police propre au canton sont en cours. Un premier volet du projet s'est conclu par l'ouverture de la nouvelle école de police bernoise pour sportifs et à temps partiel (BEstPol) le 1 ^{er} octobre 2025. Le 1 ^{er} novembre 2025, c'était au tour de la première volée de gestionnaires de police de commencer leur formation dans ce nouveau profil. La Commission de la sécurité est informée en continu sur l'état d'avancement des travaux.	En cours
Évaluation de la gestion de crise du canton de Berne durant la pandémie de COVID-19	03.03.2023	1	Le Conseil-exécutif prend des dispositions afin que des personnes ayant des compétences dans les travaux d'état-major puissent rapidement intervenir en cas de crise et apporter leur soutien.	La DSE a élaboré une offre de formation, qui sera dispensée dans une Direction en 2026 à titre pilote.	En cours
		2	Le Conseil-exécutif présente d'ici fin février 2024 à la CGes un rapport sur la mise en œuvre des mandats qu'il a confiés fin août 2022 à la DSSI et à la DSE.	Le Conseil-exécutif a présenté son rapport final à la CGes fin 2024. Cette dernière en a pris connaissance à sa séance du 6 février 2025 et a adressé au Conseil-exécutif une prise de position qui a clos les discussions sur le sujet.	Liquidé

Planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation (renvoi assorti de charges)	05.03.2024	1	Inscrire la clause de non-concurrence pour les prestataires privés dans le projet de loi constitutive de l'établissement.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		2	Ne pas exclure d'emblée les conditions d'engagement de droit privé ; apporter des précisions à ce sujet dans le rapport.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		3	Montrer comment la loi ou la stratégie de propriétaire peut empêcher explicitement les pratiques salariales excessives chez les cadres supérieurs.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		4	Préciser dans le rapport comment inscrire explicitement dans la loi ou la stratégie de propriétaire que les excédents persistants au compte de résultats doivent être mis à profit pour abaisser les émoluments.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		5	Définir de façon plus détaillée dans la loi ou la stratégie de propriétaire les instruments à disposition pour l'exercice de la surveillance et du pilotage par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ; revoir sous un angle critique les prestations (art. 7 du projet de loi constitutive de l'établissement) ainsi que la délégation de tâches (art. 8) et les participations (art. 9) et présenter dans le rapport les différents instruments prévus pour garantir que la surveillance et la haute surveillance puissent être assurées.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		6	Vérifier si la formulation assez générale de la disposition du projet de loi constitutive de l'établissement relative à la compétence de rendre des décisions (art. 6) est suffisamment détaillée, notamment quant à la possibilité de statuer formellement par voie de décision sur les émoluments facturés.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		7	Fixer dans la loi ou la stratégie de propriétaire un approvisionnement décentralisé des offres de l'ECRN et présenter dans les grandes lignes dans la planification détaillée comment l'ECRN peut garantir les investissements et l'entretien des bâtiments qu'il est appelé à reprendre.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		8	Garantir dans la loi ou la stratégie de propriétaire que les personnes concernées puissent utiliser les prestations de l'ECRN indépendamment de leur lieu de domicile dans le canton de Berne et, dans la mesure du possible, sur le site de leur choix ; garantir également si possible les examens pour les personnes intéressées ne vivant pas dans le canton.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		9	Présenter la stratégie de propriétaire au Grand Conseil au plus tard lors de la délibération sur le projet de loi sur l'établissement de la circulation routière et de la navigation (LECRN).	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
2022.SIDGS.500 NeVo/Rialto : projet et introduction à la Police cantonale bernoise – recommandations de la Commission de gestion	11.09.24	1	Le Conseil-exécutif en tant que collège assume de manière active la responsabilité pour le projet NeVo/Rialto jusqu'à la réalisation de l'objectif principal, à savoir l'utilisation d'un même système pour l'échange numérique de données entre la police et la Justice.	La POCA utilise Rialto depuis mars 2022. Le logiciel lui permet d'effectuer ses tâches quotidiennes et il est de mieux en mieux accepté par les utilisateurs. Du côté du Ministère public, une première partie du pont numérique est fonctionnelle et permet de traiter la masse des dossiers dans le domaine des amendes d'ordre impayées.	En cours

				En juillet 2025, le fournisseur a informé la POCA et le Ministère public que le produit SAP ICM, sur lequel repose Rialto, n'aurait plus de feuille de route propre auprès du fabricant SAP Le Parquet général a communiqué le 9 décembre 2025 sa décision de ne pas réaliser le projet Rialto. De ce fait, le pont numérique ne peut pas être mis en œuvre. Le projet Nevo/Rialto prendra fin en 2026. L'utilisation de Rialto à la POCA est garantie jusqu'en 2031. Cette dernière détermine sous quelles conditions la poursuite de l'utilisation est possible ou s'il faut changer de système. Des résultats sont attendus en 2026.	
		2	Le Conseil-exécutif en tant que collège veille à ce que la recommandation 2 de la CGes soit intégralement prise en compte dans le rapport en réponse à la motion 228-2023 : le rapport devra en particulier présenter les mesures par lesquelles le canton entend garantir que les enseignements tirés de NeVo/Rialto seront pris en compte lors de projets à venir, notamment dans les domaines de la gestion du changement (avec implication du personnel), des formations du personnel, de la responsabilité principale d'un projet et de l'évaluation des risques avant le développement de systèmes propres.	Communication de la FIN sur l'état de traitement : « La FIN prévoit de présenter le rapport relatif à la motion 228-2023 au Conseil-exécutif en vue d'une transmission au Grand Conseil à la session d'été 2026. Ce rapport portera aussi sur les contenus complémentaires relatifs à la gestion de projet conformément à cette déclaration de planification (voir aussi planification des affaires du Grand Conseil. » [Traduction]	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut	
2023.SIDKAPO.905 Police cantonale bernoise : autorisation de dépenses pour les prestations TIC de base, les applications spécialisées et la numérisation de l'administration cantonale	Hiver 2023	Le Conseil-exécutif rédige d'ici à la session d'automne 2024 au plus tard un rapport à l'intention du Grand Conseil présentant le bilan des trois recommandations de la CGes relatives à l'application NeVo/Rialto (résultats et enseignements concernant le projet NeVo/Rialto, résultats et enseignements tirés du projet NeVo/Rialto valables pour d'autres projets informatiques cantonaux, prise de position sur les options examinées et les principes sous-jacents).	Voir l'affaire 2022.SIDGS.500, déclaration de planification 2 Communication de la FIN sur l'état de traitement : « La FIN prévoit de présenter le rapport relatif à la motion 228-2023 au Conseil-exécutif en vue d'une transmission au Grand Conseil à la session d'été 2026. Ce rapport portera aussi sur les contenus complémentaires relatifs à la gestion de projet conformément à cette déclaration de planification (voir aussi planification des affaires du Grand Conseil. » [Traduction]	En cours	
2025.SIDGS.14. Fonds de loterie. Approbation des comptes annuels 2024	Été 2025	Il faut viser à ce que le Contrôle des finances exprime une opinion d'audit sans réserve. La pratique comptable pour le Fonds de loterie doit être modifiée de manière à ce que la distinction exigée par la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51) entre les « bénéfices nets issus des jeux d'argent » et les fonds publics soit pleinement mise en œuvre.	La charge doit être mise en œuvre au niveau du canton. La DSE est en pourparlers avec la FIN pour élaborer des propositions de solution.	En cours	